

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



**1227<sup>e</sup>**  
**SÉANCE PLÉNIÈRE**

Jeudi 3 octobre 1963,  
à 15 heures

**NEW YORK**

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Khair (Soudan) . . . . .</i>	1
<i>Discours de M. Liu (Chine) . . . . .</i>	7
<i>Discours de M. Benites (Equateur) . . . . .</i>	11
<i>Intervention du représentant de l'Australie. . . . .</i>	14

*Président: M. Carlos SOSA RODRIGUEZ*  
*(Venezuela).*

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. KHAIR (Soudan) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, j'ai le plaisir, au nom de la délégation de la République du Soudan, de vous féliciter de votre élection à ces hautes fonctions qui comportent des responsabilités exceptionnelles. Votre élection unanime reflète l'estime dont vous-même et votre pays, le Venezuela, jouissez auprès des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Fils de la patrie de Simon Bolivar, né et élevé dans les admirables traditions de la civilisation de l'Amérique latine, doté de l'intelligence et de la compétence, de l'intégrité et de la sagesse que nous reconnaissons tous en vous, vous possédez toutes les qualités, tous les attributs qui nous promettent une bonne dix-huitième traversée pour le navire des Nations Unies. Les signes à l'horizon, tels que nous les interprétons, nous promettent des vents favorables.

2. L'Organisation des Nations Unies a maintenant 18 ans. Les cendres de la seconde guerre mondiale, dont la chaleur se faisait encore sentir à la Conférence de San Francisco, ont été maintenant dispersées par les vents du renouveau vers les rives de la réalité. Dans le vaste processus historique de ces 18 années, chaque session de l'Assemblée générale a marqué un pas en avant — certes parfois lent et hésitant — vers la réalisation des idéaux de la Charte. Nous joignons nos prières aux vôtres, Monsieur le Président, pour que cette dix-huitième session ne soit pas une exception, d'autant plus qu'elle s'est ouverte sous les heureux auspices du Traité de Moscou<sup>1/</sup> et de la Conférence d'Addis-Abéba<sup>2/</sup>.

<sup>1/</sup> Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

<sup>2/</sup> Conférence au sommet des Etats africains indépendants, tenue à Addis-Abéba, du 22 au 25 mai 1963.

3. Dans votre éloquent discours d'ouverture de la présente session de l'Assemblée générale [1206<sup>e</sup> séance], vous avez parlé des trois impératifs politiques qui, depuis la seconde guerre mondiale, sont devenus une force irrésistible et qui façonnent le cours de l'histoire en cette seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Vous les avez classés en trois catégories: d'abord, la mise hors-la-loi de la guerre comme moyen de règlement des différends internationaux; deuxièmement, l'abolition de la dépendance de certains peuples par rapport à d'autres; et troisièmement, la coopération internationale en vue de l'amélioration du niveau de vie des pays en voie de développement. Nous approuvons tout à fait cette classification générale des problèmes auxquels l'humanité doit faire face aujourd'hui.

4. Bien que je me propose de consacrer l'essentiel de mon intervention à ces impératifs, j'ai l'intention, ce faisant, de commenter brièvement deux autres catégories d'impératifs qui sont étroitement liés aux précédents et dont le danger pour l'harmonie internationale n'est pas moins inquiétant. Je veux parler des malheurs que l'homme est capable d'infliger à l'homme et que la tragédie palestinienne et le régime de l'apartheid de l'Afrique du Sud symbolisent.

5. En ce qui concerne le premier impératif, c'est-à-dire le désarmement, ma délégation a ceci à dire. Le problème n'est pas nouveau. Déjà avant la création de l'Organisation des Nations Unies, et à l'époque de la Société des Nations, sa persistance a été pendant longtemps le cauchemar des hommes de bonne volonté de tous les pays. Il est clairement dit dans la Charte des Nations Unies que la nécessité de trouver des solutions à ce problème est indispensable au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Si, dans le monde d'avant l'atome, la question du désarmement constituait déjà l'un des problèmes fondamentaux de l'homme, en cet âge atomique que nous vivons depuis 18 ans, le problème a pris des proportions effrayantes. Nous avons toujours maintenu à cette tribune que la question de l'arrêt des essais nucléaires ainsi que le contrôle et la destruction des stocks existants d'armes nucléaires et thermonucléaires était le premier pas indispensable à faire sur la route qui doit mener au désarmement général et complet.

6. Cette année, nous nous réunissons dans une atmosphère d'optimisme, pleine d'espoir et de possibilités. Le Traité historique d'interdiction partielle des essais nucléaires, signé à Moscou à la veille de la présente session de l'Assemblée générale, est venu apporter un rayon de lumière dans les ténèbres qui obscurcissaient l'avenir de l'humanité. Le Traité de Moscou, comme l'un des principaux signataires l'a remarqué à juste titre, constitue

"un pas vers la paix, un pas vers la raison, un pas qui nous éloigne de la guerre". Pour la première fois dans l'histoire, nous avons vu les dirigeants des grandes puissances se faire l'écho des sentiments d'espoir et de crainte de toute l'humanité. Nous considérons que ce traité, bien qu'il soit limité à trois milieux — l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et le milieu sous-marin —, et bien qu'il reste en marge du problème central du désarmement général et complet, marque un pas important dans la direction que nous voulons tous prendre.

7. Bien que ce traité serve directement un but humanitaire qui est de limiter la pollution de l'air que nous respirons tous, et bien qu'il doive limiter pour l'avenir la prolifération des armes nucléaires, il laisse encore beaucoup à désirer même à cette étape initiale. Ce traité ne concerne pas les essais souterrains, quelques arguments que l'on puisse avancer pour ou contre ce type d'essais; il n'arrêtera ni ne restreindra la fabrication des armes nucléaires; il ne détruira ni ne réduira les stocks existants de ces armes; et il ne restreindra pas, enfin de compte, l'usage de ces armes si, en dépit des prières d'une humanité angoissée, devait éclater une guerre préméditée ou accidentelle, et dans la situation actuelle, une guerre de ce genre pourrait supprimer toutes les formes de vie sur cette planète. Et si une telle guerre laissait des survivants, ces derniers ne pourraient qu'envier le sort des morts. Néanmoins, ce traité représente une occasion historique dont nous devrions tirer le meilleur parti pour réduire la tension internationale, ralentir la périlleuse course aux armements nucléaires et arrêter le glissement de l'humanité vers l'abîme de l'oubli définitif.

8. Faisons de ce traité, si partiel soit-il, un instrument universel par l'obligation où doivent être tous les Etats d'y adhérer. Nous devrions faire suivre ce traité d'efforts soutenus afin de parvenir à réaliser un traité interdisant les essais sous terre. Lorsque nous aurons réussi à le faire, car nous devons réussir, nous devrions concentrer notre attention sur la question très importante qu'est la réunion d'une conférence qui se conclurait par la signature d'une convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires et thermonucléaires. Le Soudan a déjà fait savoir au Secrétaire général qu'il soutenait cette proposition et était prêt à souscrire à une telle convention dès qu'elle serait ouverte à la signature.

9. Tout cela, nous avons le devoir de le faire non seulement dans notre intérêt à tous, forts ou faibles, nous qui vivons ces jours d'anxiété, mais aussi dans l'intérêt de nos enfants et de nos petits-enfants et de ceux qui les suivront. La postérité, a-t-on dit avec sagesse, ne peut "faire les couloirs" dans les capitales des pays qui détiennent les secrets nucléaires ou à l'Organisation des Nations Unies.

10. Comme on l'a fait remarquer, un autre événement historique fera de l'année 1963 une année unique dans les annales de l'histoire, c'est la conférence qui s'est tenue à Addis-Abéba et qui a marqué la naissance de l'unité africaine. A cette conférence se sont trouvés réunis dans un conclave solennel pour la première fois dans l'histoire les chefs d'Etats et de gouvernements de toutes les nations africaines

indépendantes, afin de se consacrer et d'engager leurs nations à se dévouer à la cause de notre continent et de celui de nos fils et de nos filles. Depuis déjà de nombreuses années, lorsque la première conférence des Etats africains indépendants s'est tenue à Accra en 1958, l'unité africaine est l'objectif particulier qui est toujours présent à notre esprit.

11. Pour de nombreuses personnes, notamment pour ceux qui sont étrangers à l'Afrique, cela semblait un rêve lointain, un mirage trompeur ou même une chimère irréalisable. Nous savions qu'il y avait des difficultés sur la route de cet idéal d'unité. Les sceptiques, qui même à la veille de la conférence d'Addis-Abéba étaient en majorité ont succombé à la tentation d'exagérer ce qui nous séparait. Ils maintenaient que les divisions laissées par le colonialisme étaient insurmontables. Il leur plaisait de penser que les différences de culture, de race, de langue, d'héritage, etc., ne pouvaient être surmontées.

12. Les sceptiques ont soutenu notamment que les différents groupes politiques de l'Afrique d'avant Addis-Abéba constituaient pour l'unité une barrière infranchissable; cependant, comme tout le monde le sait maintenant, après la réunion au conclave solennel des chefs d'Etat et de gouvernement africains à Addis-Abéba, chacune de ces barrières a été ébranlée et s'est révélée plus artificielle qu'on ne l'avait supposé. Nous ne prétendons pas avoir aplani à Addis-Abéba tout ce qui nous sépare, puisque les participants étaient des hommes comme ceux que l'on rencontre dans n'importe quel groupe humain. Mais, à Addis-Abéba, nous avons accompli une confrontation historique et, grâce à Dieu, nous sommes arrivés à un accord. Nous avons élaboré et adopté une Charte de l'unité que nous sommes tenus d'observer et qui, nous en sommes convaincus, nous vaudra le respect de la communauté internationale tout entière.

13. Tous ceux qui lisent et méditent le texte de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, s'apercevront sans aucun doute que nous avons constitué une société non seulement pour le bien de l'Afrique, mais pour celui de l'humanité entière. Fidèle à la maxime qui veut que charité bien ordonnée commence par soi-même, nous avons naturellement consacré notre plus grande attention à l'Afrique, mais nous n'avons pas cherché à nous soustraire à notre responsabilité collective envers le reste de l'humanité. Aux termes de l'Article II de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, nous nous sommes explicitement et solennellement engagés à "promouvoir la coopération internationale en tenant dûment compte de la Charte de l'Organisation des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme".

14. Au Soudan, nous nous sommes engagés, sans nous permettre de retour en arrière, à faire des promesses de la Charte de l'unité africaine des réalités vivantes et tangibles. Notre capitale, Kartoum, a eu l'honneur d'abriter les travaux de deux conférences chargées d'entreprendre la mise en œuvre des résolutions d'Addis-Abéba. La conférence des ministres des finances africains a déjà arrêté la création d'une Banque africaine pour le développement qui disposera d'un capital initial de

250 millions de dollars et aidera à réaliser des projets de développement à l'échelle du continent. Le mois dernier, les présidents de 35 universités africaines et collèges universitaires se sont réunis sur le campus de l'Université de Kartoum, au bord du Nil, pour poser la pierre angulaire de la coopération africaine dans le domaine de l'enseignement et de la culture, ce qui est l'un des buts fondamentaux de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine.

15. Comme il fallait s'y attendre, la Conférence d'Addis-Abéba a étudié surtout les questions du colonialisme et du racisme; ceci m'amène au deuxième impératif, c'est-à-dire à l'abolition de l'état de dépendance de certains peuples par rapport à d'autres. Nous devons reconnaître que de grands progrès ont été accomplis dans ce domaine depuis la guerre: le nombre des Membres de cette famille de nations indépendantes souveraines a plus que doublé au cours des 18 dernières années et nous nous rapprochons de plus en plus de l'objectif de la Charte qui est celui de l'universalité. Mais constater ceci ne veut pas dire que le colonialisme, bien qu'en catalepsie, soit complètement mort.

16. Sur le continent africain, nous constatons encore de nombreuses formes d'injustice, de domination et d'oppression qui caractérisent ce système archaïque et néfaste. Comme on le sait, la situation dans les territoires portugais continue de s'aggraver. Un farouche combat armé fait rage en Angola et en Guinée portugaise entre les forces de libération et celle de l'oppression frénétique. Le volcan en sommeil du Mozambique menace de faire éruption à tout moment. Le Gouvernement du Portugal, nous avons le regret de le noter, n'a pas fait le moindre geste pour se conformer aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en ce qui concerne ces malheureux territoires. Il continue au contraire de s'abriter derrière ce mythe cousu de fil blanc, transparent d'après lequel ces territoires africains font partie intégrante du Portugal métropolitain ou que les Africains qui mènent la lutte de libération sont des bandes de terroristes qui s'inspirent des influences subversives de l'étranger. Ces deux allégations ont bien entendu été rejetées par l'Assemblée et le Conseil de sécurité, car elles ne sauraient être acceptées par aucun homme raisonnable de la seconde moitié du XXème siècle. Le Portugal ferait bien, et dans son propre intérêt, de suivre l'exemple des anciens empires coloniaux en Afrique.

17. Les colonies sont faites pour être perdues. Elles sont nées marquées du signe de la mort. Les décisions prises par les chefs d'Etat africains à Addis-Abéba, et ratifiées ultérieurement par leurs gouvernements respectifs, au sujet de la politique du Portugal en Afrique, n'ont pas été dictées et ne pouvaient pas l'être par quelque esprit de rancune envers le Portugal. Nous nous réjouissons tous, et le Portugal lui-même y trouvera son avantage, lorsque ce dernier pays comprendra que la sagesse lui commande de modifier radicalement sa politique périmée en Afrique; ces changements, répondant aux nécessités de l'époque, assureront au peuple africain des territoires administrés par le Portugal le droit légitime à la libre détermination, à la liberté et

à la dignité humaine. Nous souscrivons aux conclusions du Sous-Comité chargé d'examiner la situation en Angola, qui, dans son rapport de 1961, déclarait:

"Ce qu'il faut, c'est être prêt à comprendre les nouvelles forces qui s'exercent dans le monde, avoir le courage d'accepter le changement et la sagesse de mettre au point et d'utiliser les moyens viables pour assurer une solution pacifique et durable 3/."

18. La situation en Rhodésie du Sud n'est nullement plus satisfaisante. Nous n'en avons que trop malheureusement conscience. La réaction du gouvernement et du peuple soudanais devant l'évolution regrettable de la situation dans ce territoire a été précisée devant l'Organisation des Nations Unies à la seizième session de l'Assemblée générale [1113ème séance]. Nous avons alors réfuté, comme nous le faisons encore aujourd'hui, la thèse de la délégation du Royaume-Uni selon laquelle la Rhodésie du Sud a joui d'un certain degré d'autonomie depuis 1923, grâce à un statut spécial qui a probablement subsisté jusqu'à ce jour. L'Organisation des Nations Unies a estimé que la Rhodésie est un territoire non autonome au sens du Chapitre XI de la Charte, bien que le Royaume-Uni soutienne le contraire. L'attention des Nations Unies s'est récemment portée sur cette question lorsque le Conseil de sécurité s'est réuni le mois dernier pour examiner la situation inquiétante provoquée par la décision du Gouvernement du Royaume-Uni non seulement de transférer les pouvoirs et les prérogatives de la souveraineté au gouvernement minoritaire blanc mais encore de fournir à ce gouvernement une armée composée de quatre bataillons de blancs et l'une des plus puissantes forces aériennes qu'il y ait en Afrique.

19. On aurait pu penser que la décision du Conseil de sécurité d'interdire l'envoi d'armes en Afrique du Sud<sup>4/</sup> aurait pu suffire à guider les Etats Membres, notamment les membres permanents du Conseil de sécurité, étant donné que la situation en Rhodésie du Sud présente les mêmes dangers qu'en Afrique du Sud. Nous savons tous que les deux gouvernements défendent la même cause honteuse et qu'ils sont naturellement disposés à s'entraider. En vertu de la Charte, le Gouvernement du Royaume-Uni a envers le peuple africain de Rhodésie du Sud (qui constitue 90 p. 100 de la population) une obligation qu'il ne peut ni ne doit éluder. Nous souhaitons ardemment que le Royaume-Uni, fidèle à sa tradition et à son passé colonial, ne fasse rien en Rhodésie du Sud qui puisse ternir et compromettre irrémédiablement sa réputation.

20. Le gouvernement et le peuple soudanais sont absolument contre toute manifestation et toute pratique de discrimination raciale ou d'intolérance, où que ce soit dans le monde. L'Assemblée générale est saisie une fois de plus de la question des relations raciales ou de la politique dite d'apartheid dans la République d'Afrique du Sud. Cette politique odieuse est qualifiée dans les annales de l'histoire

<sup>3/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Supplément No 16, par. 480.

<sup>4/</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-huitième année, Supplément de juillet, août et septembre 1963, document S/5386.



de politique criminelle, pour reprendre les termes employés à la Conférence historique des chefs d'Etat et de gouvernement africains qui s'est tenue au cours du mois de mai de cette année à Addis-Abéba.

21. En dépit des 28 résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité condamnant cette pratique, et en dépit des protestations innombrables élevées, dans le monde entier, contre la survivance de ce mythe périmé de la supériorité raciale, nous notons avec une indignation profonde que, chaque fois que les Nations Unies adoptent une résolution condamnant la pratique de l'apartheid, la République sud-africaine réagit par un raidissement de sa politique et de ses pratiques répugnantes. L'apartheid est le mal interne qui trouble la paix à l'extérieur. Ce drame horrible est si connu dans le monde qu'on éprouve un malaise à en parler. Nulle logique, même fallacieuse, peut soutenir les arguments avancés pour défendre cette politique. Aucune imagination, si malveillante soit-elle, peut justifier cette insensibilité délibérée aux yeux de tout être humain doué de raison et encore moins aux yeux de Dieu, qui ne classe pas ses créatures d'après la pigmentation de leur épiderme. La religion, la loi et la morale mis à part, y-a-t-il une raison politique qui justifie cette situation? Les autorités sud-africaines ne comprennent-elles donc pas que si elles peuvent abaisser un homme pendant un certain temps elles ne pourront le faire éternellement? C'est la loi voulue par le Tout-Puissant et aucune minorité, même momentanément puissante, ne peut modifier cette loi éternelle. Personne ne songe à refuser aux colons blancs en Afrique du Sud une place sur les terres où ils ont choisi volontairement de s'installer. Il suffit qu'ils vivent en amitié et sur une base d'égalité avec la majorité autochtone de la population.

22. Le Conseil de sécurité a, pour la première fois au mois d'août<sup>5/</sup>, reconnu que la politique raciale d'apartheid est non seulement une violation des droits fondamentaux de l'homme, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration, mais qu'elle met en danger la paix et la sécurité internationales.

23. Nous notons avec satisfaction, dans l'introduction au rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/5501/Add.1, section V], qu'après trois années de tragédie et d'anxiété la République du Congo s'engage sur la voie de l'unité nationale et de la stabilité. Nous notons dans cette introduction que le Secrétaire général préconise entre autres choses, étant donné l'amélioration sensible de la situation, notamment dans le domaine militaire, le retrait prochain et la dissolution de la Force des Nations Unies au Congo. Nous comprenons certes parfaitement toutes les raisons qui ont incité le Secrétaire général à faire cette proposition; nous convenons que le moment est venu pour le Gouvernement congolais d'assumer la pleine responsabilité du maintien de l'ordre public sur tout le territoire. Pourtant, le Gouvernement soudanais estime que la demande du Gouvernement congolais de laisser la Force des Nations Unies au Congo jusqu'à la fin du premier semestre de 1964 mérite d'être entendue.

Nous espérons vivement qu'en dépit des difficultés que cela posera l'Organisation pourra répondre favorablement à l'appel du Gouvernement congolais et que ce dernier n'aura pas à formuler cette même requête à la fin de cette période. Il serait dommage, à notre avis, que les Nations Unies, après avoir consenti tant de sacrifices au cours des années écoulées, laissent au Congo une certaine rancœur ou un sentiment d'abandon.

24. On retrouve dans la situation qui prévaut en République sud-africaine un phénomène diabolique à maints égards analogue à celui qui a provoqué la tragédie de la Palestine et engendré une situation qui depuis 15 ans empoisonne la vie au Moyen-Orient. Il est particulièrement pénible, encore que nécessaire, pour la délégation du Soudan, de rappeler une fois de plus cette question parce qu'elle menace dangereusement la stabilité et la sécurité dans une des régions les plus explosives du monde: le Moyen-Orient. Si l'on s'accorde à reconnaître que la dix-huitième session de l'Assemblée générale se réunit dans un climat favorable, si l'on s'accorde à estimer que nous devrions profiter de ce climat favorable pour discuter loyalement, sincèrement et dans un esprit constructif, les problèmes majeurs qui perturbent parfois très violemment la sérénité de la vie internationale, qui altèrent l'amitié entre les nations, qui empoisonnent les relations entre les hommes, il faut aussi convenir que le problème qui se pose en Palestine n'est pas uniquement celui de garder un million et demi d'êtres humains en vie. Le fait de nourrir les réfugiés arabes de Palestine — acte nécessaire de solidarité humaine en soi — n'apporte pas de solution au problème fondamental.

25. Le problème est avant tout un problème politique et national. C'est le problème de toute une nation arrachée à sa terre ancestrale par les forces de la perfidie et de l'agression et précipitée dans une vie d'injustice, de torture, de désespoir et de dégradation, qu'il est impossible de décrire avec des mots. C'est un fait que ces gens qui vivent maintenant de la charité internationale avaient, en 1947, un des niveaux de vie les plus élevés du Moyen-Orient. C'est également un fait que ces réfugiés arabes possèdent 90 p. 100 des terres de Palestine — lesquelles valent des milliards de dollars et dont les revenus annuels sont supérieurs aux fonds que recueille l'Organisation des Nations Unies pour les faire vivre.

26. On sait que l'Assemblée générale a, dès 1948, proposé une solution à ce problème. Par la résolution 194 (III), l'Assemblée générale a fixé les règles juridiques fondamentales en ce qui concerne cette question. Ladite résolution donnait aux réfugiés le choix entre rentrer dans leurs foyers ou être indemnisés pour leurs pertes. Cette décision de l'Assemblée générale a été maintes fois réaffirmée jusqu'à ce jour.

27. Au cours des années qui se sont écoulées depuis, nous avons entendu défendre diverses thèses. Israël prétend que l'exiguïté de son territoire et la pauvreté de ses ressources écartent toute possibilité de rapatriement. Comment accepter cette thèse quand on sait pertinemment qu'Israël encourage activement l'immigration des Juifs étrangers en provenance de tous les coins de la terre? En 1948, la population

<sup>5/</sup> Ibid.

juive de Palestine comptait 750 000 âmes. Aujourd'hui, on nous dit qu'elle en compte presque 3 millions.

28. On a aussi avancé la thèse, ces dernières années, qu'il faut pour rechercher une solution au problème adopter ce qu'on appelle une "optique des réalités de la situation". Etant donné ce que je viens de dire, je me demande quelles sont ces réalités. Faut-il excuser l'agression? Se moquer des résolutions des Nations Unies? Jeter un million et demi d'êtres humains dans des chambres à gaz, là où il n'en existe pas? Ou faut-il sous la contrainte mettre le feu à une poudrière dont l'explosion pourrait s'étendre bien au-delà du Moyen-Orient?

29. A notre humble avis, le problème de la Palestine ne peut être résolu que par une reconnaissance impartiale des origines et des réalités de la situation et en rendant la justice la plus élémentaire aux réfugiés arabes de Palestine qui n'ont porté préjudice à personne.

30. Les situations que j'ai cru devoir évoquer, si elles ont une influence déterminante sur la paix et la sécurité internationales, n'épuisent nullement la liste des questions irritantes qui se posent à cette organisation dans sa recherche de la paix et de l'harmonie internationales. Le peuple d'Oman, qui est un peuple ancien, peu nombreux et pacifique, et ses voisins du sud de la péninsule arabe n'ont eu d'autre solution que de commencer une lutte tragique entre forces inégales pour affirmer le droit que leur a donné le Tout-Puissant de réaliser leurs légitimes aspirations à l'indépendance et à la dignité. La lutte du peuple d'Oman et de ses voisins du sud de la péninsule arabe pour secouer le joug étouffant que leur a imposé l'intervention du colonialisme devait être reconnue dans cette organisation, qui devrait également affirmer leur droit à la libre détermination et la liberté. Nous avons toujours soutenu, et nous le soutenons encore aujourd'hui, que les Nations Unies ont le devoir, sur le plan juridique comme sur le plan moral, d'user de leur influence pour rechercher une solution équitable garantissant au peuple d'Oman et aux autres peuples du sud de la péninsule arabe le libre exercice de leur droit de libre détermination, et d'accomplir par là un pas en avant dans la voie de la paix entre les nations.

31. Nous n'oublions pas non plus les événements du Sud-Est asiatique qui ont ajouté de nouveaux problèmes au fardeau déjà lourd des responsabilités que les Nations Unies doivent assumer. Le Soudan a toujours défendu le principe de la liberté de croyance et de religion. Nous sommes un Etat aux multiples religions et parmi les citoyens de notre peuple on compte des musulmans, des chrétiens, des juifs, des animistes et des païens. C'est pour cette raison que nous sommes opposés à la discrimination et à la persécution religieuses partout où elles existent.

32. J'ai fait tout à l'heure allusion à la question de l'universalité des Nations Unies. Certains Etats qui, de l'avis de quelques-uns d'entre nous, ont droit à appartenir à cette organisation, en sont exclus soit parce qu'ils sont divisés territorialement, soit en raison de leur système politique et social. Pour ce qui est de la première catégorie, nous pensons devoir exprimer notre inquiétude au sujet de l'évolution

possible du problème des pays divisés par la guerre ou par le jeu impitoyable de la politique de puissance. Je pense à l'Allemagne, à la Corée et au Viet-Nam. Nous croyons que dans ce domaine une certaine responsabilité incombe aux grandes puissances. Nous espérons qu'elles n'épargneront aucun effort pour mettre fin, par des consultations directes, à ces tragédies humaines et pour travailler en toute conscience à la recherche de solutions fondées sur la volonté des peuples intéressés et les principes de la Charte.

33. Dans la deuxième catégorie, il faut placer au premier rang la question de la juste représentation de la République populaire de Chine. Il ne fait pas doute que l'Organisation des Nations Unies n'a pas été conçue comme un club d'Etats ayant tous la même orientation. Des idéologies et des systèmes politiques et économiques fort différents devaient y trouver leur place. Nous estimons que l'Organisation des Nations Unies gagnera en puissance et en prestige si elle ne ferme pas ses portes aux représentants authentiques d'un quart des habitants de la terre et d'un gouvernement dont les décisions peuvent influencer de façon décisive sur l'évolution future de l'humanité. Dans les efforts désespérés que les hommes font pour trouver une solution à leur problème le plus urgent, celui du désarmement, l'importance militaire de la Chine ne saurait sans péril être ignorée par simple commodité.

34. Une autre question à laquelle mon gouvernement porte un grand intérêt est celle de l'expansion des principaux organes des Nations Unies, expansion qui doit assurer une représentation plus équitable et plus équilibrée de 60 nouveaux Etats Membres qui ont été admis dans cette organisation depuis 1945. Nos arguments à cet égard sont simples et nous les répétons depuis des années. La constitution actuelle du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social ne tient pas compte des modifications qui sont intervenues dans la composition de l'Organisation. Certaines régions du monde sont trop largement représentées, d'autres le sont insuffisamment et d'autres encore sont à peine représentées. Nous savons que nous pouvons faire confiance à tous les Membres de cette organisation pour comprendre avec sympathie notre préoccupation à ce sujet.

35. Avant de conclure, j'aimerais dire quelques mots au sujet du troisième impératif politique que j'ai évoqué: il s'agit de la coopération internationale en vue d'améliorer le niveau de vie des pays en voie de développement.

36. La communauté économique mondiale peut être fière d'avoir, au cours de l'année écoulée, accompli certains progrès dans sa lutte courageuse et concertée contre la pauvreté et le sous-développement. Pour modestes qu'ils soient, ces progrès représentent un pas dans la bonne direction. La caractéristique principale de ce progrès a été l'augmentation relative des exportations sur le marché international et une légère augmentation du prix des produits de base. En outre, on a davantage reconnu le rôle du commerce international en tant qu'instrument du développement économique.

37. S'il n'a pas été entièrement adopté, le programme d'action formulé pendant la Conférence



ministérielle du GATT, en mai dernier, fournira néanmoins les principes fondamentaux qui guideront la prochaine phase des négociations sur le commerce international entre les parties contractantes. Il faut souligner à cet égard que le principe de réciprocité peut avoir un effet déterminant dans toutes les négociations commerciales futures entre les pays développés et les pays en voie de développement, et que le succès de ces négociations pourrait en grande partie dépendre de la forme que ce concept de réciprocité finira par revêtir. Ma délégation estime que les pays développés manqueraient du sens des réalités, s'ils s'attendaient à une totale réciprocité de la part des régions moins développées, car ces dernières envisagent l'expansion du commerce dans le contexte d'une croissance économique équilibrée. Une réciprocité totale en matière de protection tarifaire et non tarifaire serait de nature à empêcher le développement de l'industrie et des autres moyens de diversification de l'économie des pays de production primaire.

38. Un autre aspect encourageant dans le domaine de l'économie mondiale a été l'élaboration de propositions précises et concrètes pour la Décennie du développement. Toutefois, ces propositions demeureront lettre morte à moins que nous traduisions les objectifs de la Décennie en réalités pratiques. Les moyens de financement de la Décennie, que ce soit sous forme de capitaux externes de développement ou de fonds provenant de l'épargne intérieure, se font attendre. Les récentes modifications de la procédure d'allocation de l'assistance, le ralentissement du courant des capitaux privés à long terme et le fait que les pays développés prennent de plus en plus conscience des prétendus effets économiques de l'aide étrangère sur leurs propres possibilités, ont contribué à réduire les chances d'un financement adéquat de la Décennie du développement. Si cette tendance devait persister, les pays en voie de développement auraient à compter sur leurs propres ressources intérieures et sur le produit de leurs exportations pour leur développement économique et pour maintenir leur position sur le marché monétaire international. Toutefois, le rythme des progrès sera bien inférieur aux objectifs envisagés pour la Décennie du développement. Il est douteux que la modeste augmentation de l'assistance multilatérale et du montant des prêts susceptibles d'être accordés par les institutions financières internationales réponde totalement, dans un proche avenir, aux besoins globaux en capitaux d'investissement à long terme et à faible intérêt. Je suis sûr cependant que les pays en voie de développement sont sensibles aux efforts déployés par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et par l'Association internationale de développement en vue d'étendre le champ de leurs activités, ainsi que par le Fonds monétaire international pour assouplir, comme il l'a fait récemment, la politique d'emploi de ses ressources. Au cours du dernier exercice, la Banque internationale a consacré le volume de fonds le plus important de toute son histoire au financement de projets de développement.

39. C'est dans ce contexte et pour les raisons que j'ai déjà signalées que mon gouvernement se félicite vivement de l'annonce de la future Conférence des

Nations Unies sur le commerce et le développement qui doit se réunir à Genève le 23 mars 1964. Je suis heureux que le principe de cette conférence ait survécu à l'avalanche de controverses et de désaccords qui en ont marqué l'étude depuis sa conception, il y a deux ans. Ma délégation a eu l'honneur d'appuyer le projet et de parrainer les diverses résolutions qui s'y rapportaient. Je ne me propose donc pas d'entrer dans les détails de cette question et je me bornerai à exprimer notre profond attachement aux objectifs fixés pour cette conférence et notre ferme espoir qu'elle sera couronnée de succès. Si la Conférence se déroule comme il est prévu, elle constituera, j'en suis certain, l'événement économique le plus important de ces dernières années et la plus grande conférence qui ait été organisée sous les auspices des Nations Unies. Elle est unique en son genre par la diversité de sa composition, par sa longue durée, par son ordre du jour complexe, par les préparatifs difficiles et minutieux auxquels procède actuellement le Secrétariat de l'Organisation et, par-dessus tout, par son thème fondamental, l'expansion du commerce international en tant qu'élément majeur des plans de développement. L'accent mis sur ce problème est particulièrement significatif et la Conférence marquera l'abandon manifeste de l'attitude périmée qui consistait à séparer développement et commerce par des cloisons étanches.

40. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ne pourra pas réussir si nous l'abordons dans un esprit de division. Elle ne pourra pas réussir si elle sert seulement de tribune à des considérations générales et à des discussions théoriques ou encore à l'expression de nobles espoirs idéalistes et de sentiments élevés. A notre sens, il doit s'agir d'abord d'une conférence de travail qui devra être conduite de la façon la plus sérieuse et la plus pratique. La Conférence devra définir les problèmes internationaux du commerce et du développement et rechercher des solutions précises. Elle devra formuler un programme de travail et créer l'appareil approprié pour sa mise en œuvre. Elle devra produire des résultats immédiats et prévoir des ajustements et des transformations à long terme. Enfin, elle devra ramener l'harmonie là où existent des conflits d'intérêts entre les membres pour éviter que ces conflits n'engendrent des forces qui saperait les fondements mêmes de la Conférence.

41. Je ne saurais quitter cette tribune sans rendre un chaleureux hommage, au nom de ma délégation, à notre Secrétaire général, U Thant, et à ses collaborateurs de tous rangs et de tous grades, militaires ou civils, qui servent au Siège ou sur le terrain, pour leur remarquable dévouement à la cause de la paix. Le rôle important que le Secrétaire général a joué personnellement au cours de la crise de Cuba, l'an dernier, a contribué dans une grande mesure à diminuer les tensions qui nous avaient menés au bord de la catastrophe nucléaire. Non moins importante a été sa contribution à l'amélioration très nette de la situation au Congo. Ses efforts constants, patients et courageux pour réduire le fossé qui séparait les protagonistes de la guerre froide lui ont valu l'estime du monde entier. Nous lui souhai-

tons un succès complet dans tous les efforts qu'il déploiera au service de la paix.

42. M. LIU (Chine) [traduit de l'anglais]: Au nom de mon gouvernement et de ma délégation, permettez-moi tout d'abord de vous adresser, Monsieur le Président, mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à ces hautes fonctions. Ceux d'entre nous qui ont appris à vous connaître et à apprécier vos qualités personnelles sont certains que vous saurez conduire cette session cruciale de l'Assemblée générale à une conclusion fructueuse. Ma délégation a été tout particulièrement impressionnée par le premier discours que vous avez prononcé dans vos fonctions de Président de l'Assemblée générale et qui est un éloquent témoignage de votre sens de la justice et de votre foi inébranlable dans les principes de la Charte.

43. La période de l'histoire où nous vivons est lourde de dangers sans précédent mais elle offre aussi des possibilités inconnues jusqu'ici. Le perfectionnement des armes nucléaires est parvenu à un point tel qu'une simple erreur de calcul peut faire disparaître la vie d'une bonne partie de cette planète. Cependant, cette même énergie nucléaire, qui est capable de destructions massives, peut également être domptée et mise au service de l'homme. La science et la technique moderne ont ouvert des perspectives de changements et de progrès qui défient l'imagination. La victoire sur la maladie et la pauvreté est maintenant à notre portée. Malgré toutes les crises et les bouleversements, nous refusons de croire que le bon sens et la raison ne finiront pas par triompher, que l'humanité est vouée à l'extinction, que l'homme ne pourra utiliser ses ressources créatrices pour faire de ce monde un lieu où il puisse vivre avec davantage de confort, de sécurité et de bonheur.

44. C'est dans ce contexte que le Traité récemment conclu sur l'interdiction partielle des essais nucléaires a été salué comme un événement historique. Les hommes de bonne volonté du monde entier prient avec ferveur pour que ce traité, tout limité qu'il soit, marque le début d'une ère nouvelle dans les affaires internationales. Avec l'humanité tout entière, le peuple et le gouvernement de la République de Chine saluent le Traité d'interdiction des essais nucléaires. Nous avons prouvé que nous étions en faveur du traité en y adhérant. Toutefois, nous nous rendons bien compte qu'il ne représente tout au plus qu'un point de départ vers des objectifs plus vastes qu'il est encore malaisé d'atteindre. L'exclusion même des essais souterrains du cadre du traité est en elle-même significative, car elle prouve que la suspicion et la méfiance continuent de jeter leur ombre sur les relations internationales. La guerre froide, même si elle est conduite à l'heure actuelle de façon moins glaciale, est loin d'avoir pris fin. La poussée du communisme dans le monde entier n'a pas cessé. Tant qu'il en sera ainsi, la paix, la paix véritable, continuera, je le crains, de nous échapper.

45. Il n'est pas dans mes intentions de peindre un tableau trop sombre de la situation mondiale. Mais si nous restons persuadés que le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires est un pas dans la bonne direction, il ne faut pas que notre enthousiasme nous aveugle au point de nous

faire perdre de vue la dure réalité. L'Union soviétique a sans aucun doute des motifs puissants de craindre les effroyables conséquences d'une guerre nucléaire. Il n'en est pas moins vrai cependant que le communisme ne va pas sans une prolongation du conflit. La signature du Traité, s'il y a lieu de s'en féliciter, ne modifie en rien l'objectif soviétique fondamental qui est de refaire le monde à son image. La "coexistence pacifique", quel que soit le sens que l'on donne à cette expression, n'englobe certainement pas la coexistence idéologique. Dans l'allocution qu'il a prononcée le 19 septembre devant l'Assemblée, le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique nous en a franchement avertis:

"... Certes, nous, représentants des pays socialistes", a-t-il dit, "avons mené et continuerons à mener une lutte implacable pour faire triompher les idéaux du socialisme et du communisme. Nous n'accepterons pas de compromis dans le domaine idéologique..." [1208ème séance, par. 110.]

46. C'est précisément ce grandiose projet de communiser le monde qui est à l'origine de l'asservissement du peuple du continent chinois et de la division de pays tels que l'Allemagne, la Corée, le Viet-Nam et le Laos; c'est lui qui nous vaut la transformation de Cuba en base de subversion dans l'hémisphère occidental; c'est lui qui a donné le branle à la course aux armements et qui a jeté le monde dans une jungle d'anarchie et dans le chaos.

47. Comme je l'ai déjà dit de cette tribune il y a presque un an, jour pour jour:

"Au Laos, un nouveau régime de coalition vient d'être mis en place. Malgré la présence continue d'importantes unités de forces communistes étrangères dans ce pays, espérons que cela aboutira à d'autres résultats que de faciliter une future mainmise communiste." [1142ème séance, par. 22.]

48. Les événements qui se sont déroulés depuis ont malheureusement confirmé nos pires craintes. Le régime de coalition s'est révélé précaire. Les dirigeants du Pathet Lao n'ont manifesté aucune intention de respecter l'Accord de Genève, et les hostilités se poursuivent depuis avril dernier. Le Premier Ministre du Laos, le prince Souvanna Phouma, l'a bien précisé dans son discours à l'Assemblée le 21 septembre:

"Cette guerre, voulue et entretenue de l'extérieur, a fait des ravages. Elle est mise au point et enseignée là où certains pays ont intérêt de voir le trouble s'emparer de notre patrie, parce que c'est à sa faveur que s'installerait un régime autoritaire dont personne ne veut au Laos." [1210ème séance, par. 17.]

Le prince Souvanna Phouma a ajouté:

"Des tentatives de division et de noyautage des forces toutes symboliques placées sous mon autorité ont été organisées et exécutées par ceux qui ne trouvent pas à leur goût la neutralité laotienne, dont l'implantation dans le pays pourrait être gênante pour leurs visées politiques." [Ibid., par. 23.]



49. L'agression communiste contre les pays pacifiques ne se limite pas au Laos. Dans la République du Viet-Nam, la guerre d'horreur et d'assassinat des bandits communistes se poursuit avec la même férocité. Les difficultés intérieures que connaît actuellement la République du Viet-Nam et autour desquelles on fait tant de battage ne doivent pas détourner l'attention de la communauté internationale du danger réel, celui de l'agression communiste. On ne saurait souligner trop énergiquement et trop souvent ici que l'enjeu est, non pas simplement le destin d'un pays, mais en fait la liberté et l'indépendance de tous les peuples de l'Asie du Sud-Est.

50. Toujours en Asie, je mentionnerai en passant l'inquiétude compréhensible de l'Inde à l'égard des préparatifs militaires de la Chine communiste le long de ses frontières. Je mentionnerai également le fait que, en Corée, le long du 38ème parallèle, où le calme régnait depuis quelques années, il s'est produit un renouveau de violences communistes. Ainsi, qu'il s'agisse de pressions militaires directes, d'infiltration ou de subversion, les activités communistes représentent à l'heure actuelle une menace véritable à la paix et à la sécurité du vaste continent asiatique.

51. En Europe, Berlin demeure un point névralgique. Le discours prononcé par le Ministre des affaires étrangères soviétique devant l'Assemblée générale n'apporte guère de réconfort à ceux qui voudraient voir l'Allemagne réunifiée selon un processus de libre détermination. Son attaque violente contre la République fédérale d'Allemagne est particulièrement inquiétante, et son attachement à donner au partage de l'Allemagne un caractère officiel et permanent grâce à la conclusion d'un traité de paix conforme aux exigences soviétiques n'est guère conforme aux aspirations du peuple allemand.

52. En octobre 1962, l'installation par les Soviétiques d'une série de rampes de lancement de fusées à Cuba a mené le monde au bord de la catastrophe. Le danger d'un conflit nucléaire a été évité, mais, tant que Cuba restera un poste avancé de la puissance soviétique dans l'hémisphère occidental et sera complice de la conjuration communiste pour dominer le monde, cette île restera une menace directe à la sécurité des Etats américains, au moment même où ils font un nouvel effort concerté pour assurer le progrès économique et l'amélioration des conditions sociales.

53. J'ai évoqué certains aspects les plus critiques de la situation qui existe à l'heure actuelle dans le monde. Le conflit a son origine dans le fait que, forts d'une idéologie de caractère agressif et absolu, des hommes se sont mis en devoir d'imposer leur mode de vie à l'humanité tout entière. Ce conflit ne peut manquer de se refléter dans notre organisation. La division du monde en camps irréconciliables a éloigné l'Organisation de l'idéal qui s'était dégagé à San Francisco: celui d'une véritable communauté de nations, unies en esprit dans la poursuite des mêmes objectifs, dévouées au maintien d'une paix et d'une sécurité internationales fondées sur l'ordre et la justice ainsi qu'à la protection des libertés fondamentales et des droits de l'homme, et cherchant à favoriser le progrès social et à élever le niveau de vie de tous les peuples.

54. Dans l'introduction à son rapport annuel, le Secrétaire général attire fort judicieusement notre attention sur le rôle joué par les Nations Unies au cours de l'année écoulée. Si l'on passe en revue les activités de notre organisation durant les 17 dernières années, on ne peut manquer de conclure que, malgré les succès qu'elle a remportés dans certains domaines, ses réalisations sont loin de correspondre aux espérances qu'elle avait suscitées. La situation qui existe dans le monde depuis 1945 n'est pas de nature à permettre aux Nations Unies de jouer le rôle que l'on avait envisagé pour elles lors de leur création, à savoir de devenir véritablement l'organisme central où peuvent se régler tous les graves conflits d'intérêts nationaux et au sein duquel peuvent se résoudre toutes les questions cruciales ayant trait à la guerre et à la paix. En conséquence, certains des grands problèmes de notre temps, problèmes qui mettent en jeu la vie de millions d'êtres humains ou la paix et la sécurité de vastes régions du monde, n'ont pas été, et ne sont toujours pas, réglés par les Nations Unies, mais se trouvent renvoyés devant d'autres groupements extérieurs à notre organisation. Peut-être est-ce inévitable. Mais le fait demeure: faute d'une politique homogène, l'image que l'on se faisait des Nations Unies en tant que protectrices de la paix en a souffert.

55. On s'accorde généralement à reconnaître que, si l'on veut que les Nations Unies soient à la hauteur des problèmes de notre dangereuse époque, il faut leur donner une vitalité et une force nouvelles. Cependant, en tant que libre association d'Etats souverains, cette organisation ne pourra être forte et efficace que dans la mesure où ses Membres la rendront efficace et forte. Trop souvent, on laisse les intérêts nationaux à court terme prendre le pas sur les intérêts communs de la communauté mondiale. Trop souvent, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, dans leurs efforts pour faciliter un accord, n'ont pas hésité à recourir à une politique d'opportunisme aux dépens des principes fondamentaux de la Charte. C'est ce à quoi songeait le Secrétaire général, Dag Hammarskjöld, lorsque, peu avant sa fin tragique, il nous donnait dans l'introduction à son rapport annuel l'avertissement suivant:

"J'ai la ferme conviction que tout résultat que l'on obtient au prix d'un compromis avec les principes et les idéaux de l'Organisation, que ce soit en cédant à la force, en méconnaissant les exigences de la justice, en négligeant les intérêts communs ou en agissant au mépris des droits de l'homme, est un résultat qui se paie trop cher. C'est qu'en composant avec ses principes et ses objectifs l'Organisation s'affaiblit, et qu'il n'est aucun avantage immédiat qui puisse compenser les conséquences futures de cette perte irréparable."

La tendance à céder à la force, à méconnaître les exigences de la justice, à négliger les droits de l'homme ou à ne pas tenir compte des intérêts communs de l'Organisation est dans une large mesure respon-



sable de la prétendue "crise de confiance" que connaissent aujourd'hui les Nations Unies.

56. A l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale figurent de nombreuses questions présentant une très grande importance pour l'avenir de l'humanité. Ces questions ne sont pas toutes nouvelles. Certaines, en fait, sont aussi vieilles que les Nations Unies elles-mêmes. La question du désarmement par exemple est même plus vieille que les Nations Unies et remonte à la Société des Nations.

57. Qu'il me soit permis à ce propos de faire une brève observation. L'existence d'un sentiment de confiance réciproque est la condition préalable à un succès en matière de désarmement. Si la signature du Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires pouvait en fait contribuer à créer un climat international de nature à faire régner une telle confiance il s'ensuivrait naturellement des progrès significatifs dans le domaine du désarmement. Cependant, même dans de telles conditions, il n'est pas question d'obtenir des résultats spectaculaires. Les problèmes qui entrent en jeu, qu'ils soient d'ordre politique, militaire ou technique, sont bien trop complexes pour se prêter à des solutions faciles et rapides. Un désarmement progressif et équilibré accompagné d'inspections sur place constitue la meilleure garantie de sécurité. Aucun plan de désarmement "accélééré" ne saurait être considéré comme une méthode permettant de s'attaquer au problème de façon sérieuse et concrète. La proposition soviétique tendant à réunir à Moscou les membres du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, avec participation de dirigeants à l'échelon plus élevé, en vue d'une conférence qui aurait lieu dans le courant du premier semestre de 1964, n'est guère de nature à aboutir à une solution. Elle ne servira qu'à aggraver les soupçons de ceux qui pensent que l'Union soviétique entend exploiter au maximum sur le plan politique la question du désarmement.

58. Le problème du développement économique occupe à juste titre un rang de priorité élevé parmi les problèmes à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Il faut en effet mettre les fruits de la science et de la technique à la portée de tous les peuples du monde et élever le niveau de vie dans les nations qui viennent d'accéder à l'indépendance. Ce sont là des problèmes non moins importants que le maintien de la paix et de la sécurité, car il ne saurait y avoir de paix durable tant que les deux tiers de l'humanité seront condamnés à la faim, à la maladie et à l'ignorance.

59. Arracher la majorité écrasante des habitants du globe aux conditions indignes dans lesquelles ils vivent représente une tâche qui incombe spécialement aux Nations Unies. Le programme de la "Décennie du développement", lancé l'année dernière, constitue un effort pour aborder ce problème sous tous ces aspects et il donne déjà une unité de but aux efforts de l'Organisation.

60. Le développement économique résulte des effets combinés d'une multiplicité de facteurs: présence de personnel ayant des connaissances techniques modernes, accumulation de capitaux, existence d'une

main-d'œuvre qualifiée et de plans de développement sainement conçus. L'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ont déjà fait beaucoup dans ces domaines, mais il reste encore beaucoup à faire.

61. Le problème du développement économique est d'une complexité et d'une ampleur telles que sa solution, comme l'a fort judicieusement dit le président Kennedy dans son discours à l'Assemblée, est la tâche de toutes les nations, qu'elles agissent seules, en groupe ou au sein des Nations Unies [1209ème séance, par. 57]. Ces dernières années, le Gouvernement chinois a commencé à apporter une modeste contribution dans ce domaine. La Chine, qui est elle-même en plein développement, est persuadée que son expérience peut présenter une certaine valeur pour d'autres pays en voie de développement. Le succès de son programme de réforme agraire, qui a permis aux agriculteurs de devenir propriétaires des terres qu'ils cultivent et qui les a ainsi encouragés à tel point que la production agricole s'est accrue de 100 p. 100, est un exemple de ce que l'on peut faire pour améliorer le niveau de vie de la population par des moyens démocratiques, et sans recourir aux mesures de coercition utilisées dans les pays communistes. Nos méthodes et nos techniques agricoles sont maintenant présentées à d'autres pays par des équipes de démonstration. Depuis 1954, plus de 1 000 travailleurs agricoles originaires de 21 pays d'Asie et d'Afrique ont reçu une formation à Taiwan, ce qui a favorisé le développement de l'amitié et entraîné des avantages réciproques.

62. Avant d'abandonner la question du développement économique, je soulignerai un autre point. L'élévation du niveau de vie ne saurait se faire en un jour. Pour assurer des progrès généralisés, il faut établir un ordre de priorité qui tient compte des faits. Notre première tâche étant de fournir en quantité suffisante les éléments indispensables à la vie, il ne faut pas gaspiller l'énergie et les ressources par simple souci d'acquérir un prestige superficiel. Et dans la mesure où le but même du développement est d'assurer un plus grand respect de la dignité humaine, il ne saurait être question de recourir à aucune forme de réglementation obligatoire dans l'utilisation de la main-d'œuvre. Les encouragements donnés à l'individu et les initiatives personnelles doivent être stimulés et canalisés de façon à favoriser le bien-être général de la communauté dans son ensemble et ne pas profiter seulement à quelques-uns. En d'autres termes, tant dans la création de biens que dans leur répartition, il faut agir uniquement selon les principes de la justice sociale.

63. Dans l'évolution des Nations Unies au cours des dernières années, rien n'a été plus spectaculaire que l'accroissement du nombre des Membres de l'Organisation. La majorité des nouveaux venus sont des Etats africains. Leur passage de la domination coloniale à l'indépendance prouve l'accélération du processus de décolonisation. Ce processus n'est pas encore arrivé à son terme, mais la marée montante du nationalisme est irrésistible. Tôt ou tard, tous les vestiges du régime colonial seront balayés de la surface du globe. Pour sa part, la délégation de

la Chine appuie sans réserve les aspirations des peuples coloniaux à la liberté.

64. Il n'est guère nécessaire de rappeler à l'Assemblée que la lutte des peuples dépendants pour conquérir leur indépendance et leur liberté se poursuit dans le monde entier et déborde bien au-delà des frontières de l'Afrique. La résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale est donc applicable non seulement à l'Angola, au Mozambique et aux territoires africains sous domination européenne, mais aussi à la Lituanie, à la Lettonie, à l'Esthonie et aux groupes ethniques non russes incorporés à l'Empire soviétique, y compris les peuples captifs d'Europe orientale.

65. Avec l'augmentation du nombre des Membres des Nations Unies, la question de la représentation adéquate de l'Afrique et de l'Asie dans les principaux organes des Nations Unies devient un problème d'une très grande urgence. Cette représentation adéquate peut être obtenue soit grâce à une révision générale de la Charte, ainsi qu'il est prévu à l'Article 109, soit grâce à des amendements apportés à la Charte dans le cadre de l'Article 108.

66. Les deux solutions, toutefois, ont rencontré l'opposition de l'Union soviétique, qui a allégué, pour motiver son opposition, le prétexte, parfaitement étranger aux débats, de la représentation de la Chine. La raison véritable est, à mon avis, toute différente. Si une conférence générale était convoquée pour procéder à une révision de la Charte, elle pourrait chercher à restreindre le droit de veto détenu par les membres permanents du Conseil de sécurité, privant ainsi l'Union soviétique d'une arme puissante qui lui permet d'entraver ce que les Nations Unies entreprennent dans l'intérêt de la paix. La révision de la Charte est également inacceptable pour l'Union soviétique parce qu'elle aurait pour effet de donner aux membres asiatiques et africains une influence prépondérante au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social. Tout en rendant hommage, du bout des lèvres, à l'importance de l'Asie et de l'Afrique, l'Union soviétique se préoccupe uniquement de renforcer la représentation du bloc soviétique dans les principaux organes aux dépens des autres régions géographiques. Cette préoccupation ressort clairement de la proposition soviétique relative à une nouvelle répartition des sièges non permanents au Conseil de sécurité.

67. Ma délégation est en faveur d'une révision de la Charte. Ce n'est que justice que l'importance croissante de l'Asie et de l'Afrique au sein des Nations Unies se reflète dûment dans ses principaux organes. Aucun membre, à lui tout seul, quelle que soit sa puissance, n'a le droit de leur refuser ce qui manifestement leur revient. Si l'Union soviétique n'a qu'une parole, si elle est véritablement l'amie des Asiatiques et des Africains, c'est le moment, pour elle, de le prouver.

68. Mais il y a peu de raisons de croire que l'Union soviétique changera d'attitude sur ce point. Pour l'Union soviétique, les Nations Unies ne sont qu'un théâtre de plus où livrer une lutte d'influence. L'Union soviétique aurait aimé, bien entendu, transformer l'Organisation en un instrument docile de la politique

soviétique. N'ayant pas réussi à le faire, elle essaie de saper l'efficacité de l'Organisation. Le manque total de scrupules avec lequel elle abuse du droit de veto a clairement pour but de paralyser les rouages de notre organisation. Le refus de l'Union soviétique d'assumer sa part des dépenses occasionnées par les opérations de maintien de la paix, entreprises par l'Organisation, n'est qu'une manifestation de plus de cette politique.

69. Tout autant que le maintien de la paix et de la sécurité, le progrès des droits de l'homme et des libertés fondamentales est l'un des principaux objectifs de l'ONU. Le préambule de la Charte invite les peuples du monde "à proclamer à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites". Ce qui jette une triste lumière sur notre époque, c'est que 18 ans après l'adoption de la Charte et 15 ans après celle de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des millions et des millions d'êtres humains dans le monde sont toujours privés de leurs droits les plus élémentaires.

70. Nous autres, habitants de la République de Chine, sommes opposés à toutes les formes d'oppression, que ce soit en Afrique, en Asie, en Amérique ou en Europe.

71. Nulle part au monde, les droits de l'homme et les libertés fondamentales n'ont été plus systématiquement et plus brutalement violés qu'en Chine continentale. Je n'ai pas besoin de remonter aux années 1950, lorsque des dizaines de millions d'innocents ont été liquidés sous prétexte qu'il fallait faire disparaître les "contre-révolutionnaires"; il n'est pas davantage nécessaire de rappeler à l'Assemblée le système inhumain de ce qu'on a appelé les "communes populaires". Les faits sont bien connus. Qu'il me suffise de dire que le communisme, tel qu'il est personnifié par les communistes chinois, constitue la force la plus réactionnaire et la plus contre-révolutionnaire de notre époque. En Chine continentale, il n'y a plus de liberté des cultes, pas de liberté d'expression, il n'existe même pas la liberté de jouir en paix de la compagnie des siens.

72. Le régime communiste chinois constitue la négation même de tous les principes et de tous les objectifs des Nations Unies. Depuis la campagne du "grand bond en avant" de 1958, le peuple chinois a été condamné à une famine, à une disette ininterrompue. Dans le domaine de la production agricole et industrielle, un mouvement implacable de descente en spirale s'est déclenché, chaque année étant pire que la précédente. Il sera impossible de remonter cette pente fatale aussi longtemps que les dirigeants communistes n'abandonneront pas le dogme de la collectivisation et ne modifieront pas leur politique du travail forcé enrégimenté qui a abaissé les êtres humains au niveau des bêtes. Mais cela a peu de chances d'arriver avec une bande de fanatiques qui ont une foi sans bornes dans le marxisme-léninisme-stalinisme et sont convaincus que le système économique qu'ils ont inventé non seulement assurera une industrialisation rapide, mais leur permettra également de se maintenir indéfiniment au pouvoir.

73. Depuis l'installation du régime communiste, la population qui vit sur le continent chinois n'a cessé de lutter contre ses oppresseurs. Depuis 1959, cette résistance a revêtu la forme de révoltes ouvertes et de soulèvements et plus d'une fois des cadres communistes ont été tués par des foules de villageois exaspérés. Etant donné que l'armée communiste est essentiellement une armée de paysans, le malaise régnant dans les campagnes ne peut manquer d'influer sur le moral des troupes. Ainsi, les piliers mêmes du pouvoir communiste — les 2 500 000 soldats de l'armée régulière — ont été sérieusement ébranlés.

74. Des tensions intérieures ont considérablement affaibli le régime communiste chinois. Il n'en est pas devenu pour autant une menace moins grave pour la paix mondiale. Sa philosophie sinistre de haine et de violence inquiète même le Kremlin. On ne pourra jamais être sûr que ce régime n'essayera pas un jour de détourner l'attention du peuple chinois des échecs intérieurs, en le lançant dans des aventures extérieures.

75. Le Gouvernement de la République de Chine, que j'ai l'honneur de représenter, considère comme sa mission de rendre sa liberté au peuple chinois. Nous refusons de croire que le régime communiste soit invincible. Au contraire, nous sommes convaincus que le jour du règlement est proche. Notre lutte n'est pas la lutte des 12 millions d'habitants de la province de Taïwan contre les 600 millions d'habitants de la Chine continentale. C'est la lutte que tous les habitants de la Chine — les 12 millions vivant à Taïwan, les 13 millions de Chinois d'outre-mer, aussi bien que les 600 millions habitant le continent — livrent à une poignée d'individus qui constituent le parti communiste chinois. Convaincus que notre cause est juste et que notre tâche est réalisable, nous ne nous laisserons ni décourager par le cynisme ni troubler par la raillerie. Rien ne saurait ébranler notre résolution.

76. Dans cet ordre d'idées, permettez-moi de réaffirmer la foi de mon gouvernement dans les principes et objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Nous croyons que les Nations Unies sont solidaires avec nous dans leur détermination d'abolir l'inhumanité dont l'homme fait preuve à l'égard de l'homme. Dans notre tâche qui consiste à rendre sa liberté au peuple chinois, nous ne demandons aucune aide à l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit là d'une tâche du peuple chinois, et le peuple chinois n'a nullement l'intention de s'y soustraire. Tout ce que nous demandons à l'Organisation des Nations Unies, c'est de ne rien faire qui puisse aggraver les souffrances du peuple chinois, qui puisse étouffer son espoir de recouvrer sa liberté et le condamner à un esclavage perpétuel. Mais surtout, nous demandons à l'Organisation des Nations Unies et à toutes les nations libres de ne pas accorder leur assistance et leur appui moral aux geôliers du peuple chinois.

77. M. BENITES (Equateur) [traduit de l'espagnol]: Lorsque, il y a un an, nous nous sommes réunis dans cette même salle pour l'ouverture de la dix-septième session de l'Assemblée générale, il régnait une atmosphère pesante de craintes due au nombre croissant d'explosions nucléaires et à l'augmentation de leur puissance. Jusque-là, les bombes atomiques

qui avaient explosé représentaient un total de 390 mégatonnes et tout laissait prévoir que la poursuite de ces essais augmenterait dangereusement le niveau des retombées radio-actives.

78. On savait que les explosions nucléaires, que ce soit par fusion ou fission, libèrent des radiations ionisantes extrêmement dangereuses qui modifient les atomes ou les molécules produisant ce que l'on appelle les isotopes qui, comme le strontium 90, le sésium 137, l'iode 131 et le carbone 14, engendrent des troubles somatiques et génétiques. On attribue à ces isotopes des maladies aussi graves que la leucémie, les tumeurs osseuses, les altérations des tissus hématopoyétiques, les troubles glandulaires, sans parler des mutations génétiques qui peuvent mettre en danger l'avenir de l'humanité.

79. Au moment où nous nous réunissons à nouveau, on peut affirmer que l'humanité s'est libérée de l'une de ses plus grandes craintes. Le Traité de Moscou, signé le 5 août dernier, qui met fin aux essais nucléaires des trois plus puissants Etats, représente l'une des mesures les plus importantes jamais prises dans le monde pour en arrêter la destruction massive et c'est avec espoir que nous saluons la signature de ce traité.

80. Nous n'ignorons pas que cet accord est imparfait puisqu'il laisse la possibilité d'essais souterrains qui comportent le risque que la radioactivité s'échappe par les fissures de la croûte terrestre ou contamine les eaux souterraines quand elles affleurent à la surface; mais la signature de ce traité ainsi que l'accord permettant d'éviter le grand danger d'une guerre par erreur, grâce à l'installation d'une ligne téléphonique directe entre Washington et Moscou, constituent des mesures de grande importance. Néanmoins, nous ne sommes pas assez optimistes pour croire que nous sommes à la veille d'un désarmement général et complet, seule garantie d'une paix absolue et définitive.

81. Nous estimons que la paix est un bien actif et positif que l'on ne peut confondre avec la simple absence de guerre. Cette idée n'est pas de moi et ne date pas d'aujourd'hui; elle a été énoncée par le philosophe utilitariste Thomas Hobbes, qui a dit:

"La guerre, ce n'est pas seulement la bataille ou le combat, c'est la période durant laquelle la volonté de se battre est suffisamment reconnue."

Hobbes n'a-t-il pas donné là, deux siècles à l'avance, une définition de la guerre froide?

82. Nous devons convenir avec réalisme qu'il existe des tensions internationales dangereuses dans tous les continents. Nous devons convenir qu'il existe une lutte violente entre des modes de vie et de pensées totalement opposés; tant que ces tensions existeront et tant que ces systèmes s'opposeront violemment, il y aura menace de guerre, guerre que l'on ne pourra maintenir dans les limites des guerres classiques, car les moyens les plus puissants de destruction massive y seront mis en œuvre.

83. S'il est vrai que le potentiel nucléaire accumulé aujourd'hui atteint 25 000 mégatonnes de trinitrotoluène, alors l'humanité tout entière peut être anéantie. Mais nous devons également convenir que



les mesures de rapprochement envisagées par les grandes puissances sont réalisables. A cet égard, je voudrais citer les paroles que le président Kennedy a prononcées dans cette même salle, le 20 septembre:

"... Je dirai aux dirigeants de l'Union soviétique et à leur peuple que, si nos pays veulent vraiment connaître la sécurité, il nous faut une arme bien meilleure que la bombe H, une arme meilleure que les fusées balistiques ou les sous-marins nucléaires, il nous faut la coopération pacifique."  
[1209ème séance, paragraphe 47.]

Outre les deux faits déjà signalés, il existe une certaine possibilité d'entente entre les grandes puissances dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Chacun de ces faits constitue un pas vers le désarmement progressif, qui ne peut reposer que sur la confiance mutuelle et la coopération pacifique.

84. Mon gouvernement a estimé qu'il devait apporter sa modeste contribution à l'édification de la paix; c'est ainsi qu'avec le Brésil, le Mexique, la Bolivie et le Chili, il a formulé une déclaration [A/5447/Add.1] visant à ce que l'Amérique latine ne devienne pas un continent nucléarisé. Cette déclaration n'est ni un traité ni un compromis. C'est un appel à la conscience pacifique de nos peuples latino-américains pour qu'ils choisissent les moyens de donner à cette initiative la forme d'un instrument obligatoire, compatible avec nos obligations internationales.

85. Il est évident que toutes les mesures prises par les grandes puissances nucléaires en matière de désarmement libéreront un potentiel économique qui permettra d'aider les zones insuffisamment développées à atteindre le niveau requis. Le Ministre des affaires étrangères du Brésil, dans la déclaration qu'il a faite le 19 septembre à la 1208ème séance, a signalé que si l'on pouvait prélever 1 p. 100 du potentiel économique investi chaque année en armements — et qui atteint le chiffre presque astronomique de 120 milliards de dollars — on disposerait d'un milliard 200 millions de dollars chaque année pour le développement de vastes zones dans le monde. La brillante idée du Secrétaire général, U Thant, de consacrer la présente décennie au développement pourrait ainsi être appliquée avec un succès exceptionnel.

86. L'utilisation des ressources économiques que je viens d'évoquer représenterait en outre un investissement défensif. La lutte des idéologies et des modes de vie qui divisent le monde ne constitue pas une menace pour les Etats très développés, possédant de vastes programmes de protection sociale. Il est difficile d'imaginer les Etats-Unis échangeant leur régime fédéral contre un régime soviétique ou le Royaume-Uni évoluant allégrement vers le marxisme tant que les graves tensions à l'exception du cas de la réunification de l'Allemagne, se produisent ou peuvent se produire dans des zones extra-européennes, peu développées économiquement et dont les populations sont pauvres.

87. Un fait est significatif: ces zones sont, presque toutes, d'anciens territoires coloniaux. Du point de vue économique, le colonialisme est marqué par l'exploitation, au moyen d'une main-d'œuvre bon

marché, des richesses des territoires colonisés. Dans tout colonialisme il existe un racisme sous-jacent qui se fonde sur la supériorité de la race européenne — si toutefois cette race existe — par rapport aux races indigènes, qui, à l'exception de petites minorités, sont maintenues à des niveaux culturels très bas. Un grand nombre de ces colonies, après avoir accédé à l'indépendance, se sont vues parfois obligées de choisir entre coopérer avec leur ex-métropole, à laquelle elles permettaient d'exploiter leurs richesses, ou s'engager sur la voie révolutionnaire. Sans une aide efficace des démocraties, les populations des pays sous-développés perdront leur foi en la démocratie, grand mot qui devient pour elles de jour en jour plus creux.

88. L'Amérique latine elle-même, dont mon pays fait partie, n'a pas échappé à ce destin. J'ai toujours considéré personnellement que le colonialisme avait commencé en Amérique latine le jour de son émancipation. La domination espagnole n'a pas été une colonisation mais la prolongation de la féodalité européenne en Amérique puisque l'Espagne considérait l'Amérique comme faisant partie intégrante de son propre territoire. La métropole elle-même manquait des industries qui lui auraient permis d'utiliser les matières premières américaines et d'écouler ses excédents sur le marché américain. L'Espagne en est restée au processus d'extraction des métaux précieux mais n'a pas créé de société industrielle en Amérique. La "encomienda"\* a été un système féodal de production agraire. L'artisanat est son système de production industrielle. Presque toute l'organisation économique latino-américaine se fondait sur de petits ou de grands fiefs de production autarciques. Après son émancipation, l'Amérique latine a adopté le libre-échange, ce qui a entraîné dans bien des régions la ruine de l'industrie américaine naissante du fait de la concurrence des articles européens meilleur marché et de meilleure qualité, et notamment de produits anglais. La conception du capitalisme n'existant pas, l'industrie n'a pu se développer. Dans mon pays, des barrières de montagnes et de forêts ont empêché la création d'agglomérations. Et pendant de longues années bien des pays latino-américains, soumis à un régime semi-colonial, sont restés des fournisseurs de matières premières, utilisant une main-d'œuvre bon marché, et des consommateurs de produits finis.

89. Cela ne s'est sans doute pas produit de la même façon dans l'ensemble de l'Amérique latine, qui, malgré son histoire commune, sa religion et sa culture, ne constitue pas une unité sociologique. Mais c'était la règle générale dans les pays que j'ai un jour qualifiés de stratifiés, c'est-à-dire dont les classes sociales sont superposées comme des couches géologiques. Jusqu'à un certain point, la même situation régnait dans certains pays où s'édifiaient des systèmes démocratiques sur des bases sociales et économiques débiles et féodales.

90. Que l'on me pardonne d'avoir introduit une idée personnelle dans une déclaration de ce genre. Cependant, nul, je le pense, ne me contredira si je dis que l'Amérique latine aspire à transformer ses structures

\* Système qui consistait à répartir les Indiens entre les premiers colons pour les aider dans les travaux agricoles.

économiques et sociales. La plupart des pays envisagent des réformes radicales de leur économie et de leur système social. La réforme agraire, la redistribution de la population pour peupler les zones agricoles les plus riches, la diversification de la production pour éviter les dangers de la monoculture ou le fait d'être tributaire de la vente d'un seul article sur les marchés du monde, l'utilisation des eaux souterraines pour la mise en valeur des régions sèches, la construction de réseaux routiers répondant aux exigences de l'économie et permettant d'atteindre les régions agricoles les plus riches, l'amélioration des méthodes de culture, l'utilisation de l'énergie hydro-électrique, la prospection et la recherche en vue de déterminer la richesse du sous-sol, le développement des industries qui exploitent les matières premières nationales, et notamment des industries de base, les systèmes de crédit à faible intérêt et à long terme pour l'industrie et l'agriculture de même que l'amélioration des services de santé et de l'hygiène publique, toutes ces réformes s'imposent. Tous les pays d'Amérique latine doivent lutter contre l'analphabétisme et transformer l'enseignement académique en enseignement technique. Mon gouvernement a élaboré un plan de développement qui, je crois le savoir, sera aujourd'hui aux institutions internationales compétentes, lesquelles, espérons-nous, collaboreront activement à la mise en œuvre de ce programme.

91. Je voudrais maintenant aborder une question qui intéresse ma délégation et qui fera l'objet des discussions les plus passionnées au cours de cette session. Je veux parler de la révision de la Charte des Nations Unies.

92. Il semble que de plus en plus on s'accorde à penser que l'Organisation des Nations Unies est un organisme dynamique et non pas statique. Cependant, il conviendrait de déterminer ce que l'on entend par dynamisme et quels changements il faudrait apporter à la structure de l'Organisation. D'aucuns, par exemple, entendent par dynamisme la nécessité de renforcer le Conseil de sécurité en augmentant non seulement le nombre de ses membres, mais également en étendant ses attributions, ce qui, joint au renforcement des organismes régionaux, ôterait de son importance à l'Assemblée générale. Qu'il me soit permis de dire que nous sommes totalement opposés à cette thèse.

93. Certes, en l'occurrence, il faut nous convaincre que les Nations Unies sont dynamiques parce qu'elles existent dans un monde dynamique. Notre époque est dynamique parce qu'elle voit s'opérer de profondes transformations dues à la technique. Je dirai que nous vivons à un moment de transition entre deux époques historiques.

94. La vie internationale s'est profondément modifiée à mesure que se transformait la technique des transports et des communications. En matière de transports, la maîtrise de l'air permet aujourd'hui à un avion à réaction d'atteindre un lieu quelconque de la surface de la terre en moins de 24 heures. En 1906, l'avion ne dépassait pas la vitesse de 60 kilomètres à l'heure, et l'on ne doit pas oublier qu'en son temps la traversée de la Manche en avion, par le Français Blériot, a profondément secoué le

monde. Notre siècle était déjà fort avancé que les télécommunications se faisaient par câbles aériens ou sous-marins qui en limitaient l'emploi. Aujourd'hui, l'utilisation des ondes hertziennes que Marconi a appliquées aux télécommunications permet l'internationalisation des nouvelles. Le monde s'est rétréci et les hommes sont devenus plus solidaires les uns des autres à mesure que leurs activités s'internationalisaient. Ainsi a pris naissance un fait jusqu'alors inconnu dans l'histoire: la formation d'une opinion publique internationale qui fait œuvre de stimulant ou de frein dans les grandes circonstances, de même que l'opinion publique d'un pays agit sur le plan national.

95. Nous estimons que les Nations Unies constituent le moyen d'expression de ce nouveau phénomène et qu'en conséquence il convient de réaffirmer toujours plus fortement le principe d'universalité fondé sur l'égalité des Etats, qu'ils soient grands ou petits. Cependant, nous ne croyons pas que le moment soit venu de réviser la Charte en application de l'Article 109; nous pensons plutôt qu'à l'heure actuelle on ne peut envisager que la réforme partielle visée à l'article 108 et s'efforcer d'augmenter le nombre des membres des conseils.

96. Une réforme de ce genre n'entraînerait pas les mêmes conséquences qu'une révision de la Charte et éviterait qu'il se produise, au sein de l'Organisation, des luttes régionales entre Etats et groupes d'Etats amis qui, par ailleurs, doivent lutter côte à côte pour résoudre de nombreux problèmes communs.

97. L'un de ces problèmes — sans parler de celui de la lutte commune contre le sous-développement — est la lutte contre le colonialisme sous toutes ses formes. Nous reconnaissons que, dans ce domaine, les progrès ont été considérables. En 1914 — date d'un grand tournant de l'histoire: le début de la première guerre mondiale —, l'empire britannique possédait, tant à titre de dominions qu'à titre de colonies, près du quart de la superficie totale de la terre et dominait près du quart de la population mondiale. En Afrique, la France possédait 10 millions de kilomètres carrés où vivait une population de l'ordre de 30 millions d'habitants. Outre le Portugal et la Belgique qui possédaient de vastes régions, l'Allemagne, elle aussi, s'était constitué un empire colonial. L'Afrique avait été coupée en morceaux et les grandes puissances possédaient de vastes domaines en Asie, sans pour cela manquer de renforcer leurs possessions coloniales américaines qui, à notre avis, sont une honte dans notre système de vie démocratique. Il est impossible de nier que l'action des Nations Unies a beaucoup contribué à la libération des pays colonisés. La quasi-totalité des Etats qui ont été admis à l'Organisation depuis 1945 était jadis soumise au régime colonial.

98. Cependant, il ne faut pas oublier qu'il existe encore 66 territoires dont les peuples n'ont pas encore accédé à la pleine autonomie. C'est un fait incontestable que les populations autochtones de Rhodésie du Sud et de la République sud-africaine sont soumises à ce qui s'appelait jadis l'apartheid et qu'on appelle aujourd'hui, par un euphémisme, le développement séparé. De même, il est incontes-

table que, en dépit des résolutions de l'Assemblée générale, le Portugal maintient inflexiblement le principe selon lequel ses territoires africains font partie intégrante de la métropole. C'est aussi la République sud-africaine qui se refuse à rendre l'autonomie au Sud-Ouest africain malgré les décisions de la Cour internationale de Justice.

99. Mon pays, au sein des Nations Unies, poursuit traditionnellement la lutte contre les différentes formes de colonialisme et de discrimination raciale. A l'époque où les colonialistes soutenaient que le Chapitre XI de la Charte ne serait qu'une déclaration sans effet obligatoire, l'Equateur a défendu le principe de l'indivisibilité et de l'unité de la Charte. Lorsqu'on a voulu établir des critères précis au sujet des territoires non autonomes, l'Equateur a soutenu avec fermeté les facteurs qui devaient permettre de déterminer s'il existait vraiment un gouvernement autonome. Lorsqu'on s'est efforcé de préciser les cas dans lesquels une puissance administrante était tenue de communiquer les renseignements visés à l'Article 69 de la Charte, l'Equateur a soutenu le point de vue le plus favorable à l'émancipation coloniale.

100. Quant à la discrimination raciale, j'ai eu personnellement l'occasion de dire devant la Commission politique spéciale [quatorzième session] en 1953, époque où subsistait une grande part d'indécision et d'hésitation, combien l'apartheid répugnait à mon pays. En même temps, je dénonçais l'attitude fallacieuse qui consiste à défendre cette politique en invoquant le paragraphe 7 de l'Article 2. Notre délégation affirmait alors que la Charte est un traité, et qu'à ce titre elle restreint la souveraineté des Etats signataires dans tous les domaines qu'ils ont abandonnés à la juridiction internationale par un acte contractuel librement consenti. Aujourd'hui, nous tenons à féliciter le Comité spécial, que préside le représentant de la Guinée, M. Diallo Telli, et aux travaux duquel M. Volio Jiménez, représentant du Costa Rica, a collaboré d'une manière remarquable.

101. J'ai dit en 1953, et je le répète aujourd'hui, que mon pays résulte d'une fusion de races. L'œuvre immortelle de l'Espagne fut de considérer l'homme — blanc, noir, Indien — comme un être ayant une âme qui peut être sauvée et d'estimer que tout homme est l'égal de tous les autres, quelle que soit la couleur de sa peau. Cette tradition est toujours vivante parmi nous.

102. L'Amérique latine ne peut oublier le rôle qu'a joué l'Africain dans sa lutte pour la liberté. Sans l'appui de Pétion, chef d'une république établie dans une partie de Haiti, le retour triomphant de Simon

Bolívar au Venezuela aurait été impossible. La Jamaïque lui fit un accueil chaleureux et c'est dans ce pays que s'écrivit une page fondamentale de notre histoire américaine: je veux parler de la Charte de la Jamaïque. Parmi les glorieux généraux de Bolívar se trouvaient des descendants d'Africains. Les troupes qui, parties du Rio de la Plata, marchèrent jusqu'à Lima afin de libérer les populations comprenaient également des descendants d'Africains, et Ansina, le fidèle ami d'Artigas durant son exil en terre paraguayenne, était également d'origine africaine. Si nous ne condamnons pas la discrimination raciale sous toutes ses formes, nous trahirions les sentiments qui sont à la base de notre démocratie et de notre histoire.

103. Pour terminer, je voudrais dire combien ma délégation a apprécié la manière objective, précise et ferme avec laquelle le Secrétaire général, U Thant, a abordé les problèmes mondiaux, et le tact avec lequel il a su les résoudre. Sa contribution à la paix et à la sécurité internationales mérite la reconnaissance de l'humanité entière, dont l'Equateur estime que l'Organisation est la représentante la plus légitime.

104. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je donne la parole au représentant de l'Australie, dans l'exercice de son droit de réponse.

105. Sir Garfield BARWICK (Australie) [traduit de l'anglais]: Ce matin, le représentant des Philippines, usant de son droit de réponse, a mis en cause l'allusion à son pays que j'avais faite dans mon discours. J'avais dit que "l'hostilité de l'Indonésie et des Philippines n'a malheureusement pas été épargnée en fait à la Malaisie" [1126ème séance, par. 48].

106. Je suis au regret d'avoir mal interprété l'attitude des Philippines à l'égard de la Malaisie et je me réjouis de l'assurance donnée par le représentant des Philippines que son pays ne nourrit aucune hostilité envers la Malaisie et qu'au contraire la question de sa reconnaissance est en ce moment à l'étude. Il va de soi qu'après cette assurance je suis heureux de retirer l'allusion aux Philippines dont le représentant des Philippines s'est formalisé.

107. Le représentant des Philippines a fait également mention de l'amitié étroite qui existe entre son pays et l'Australie ainsi que de leur appartenance commune à de nombreuses organisations internationales. Je puis l'assurer sans la moindre hésitation que l'Australie se réjouit tout autant de ces liens d'amitié.

*La séance est levée à 16 h 50.*